Camargue

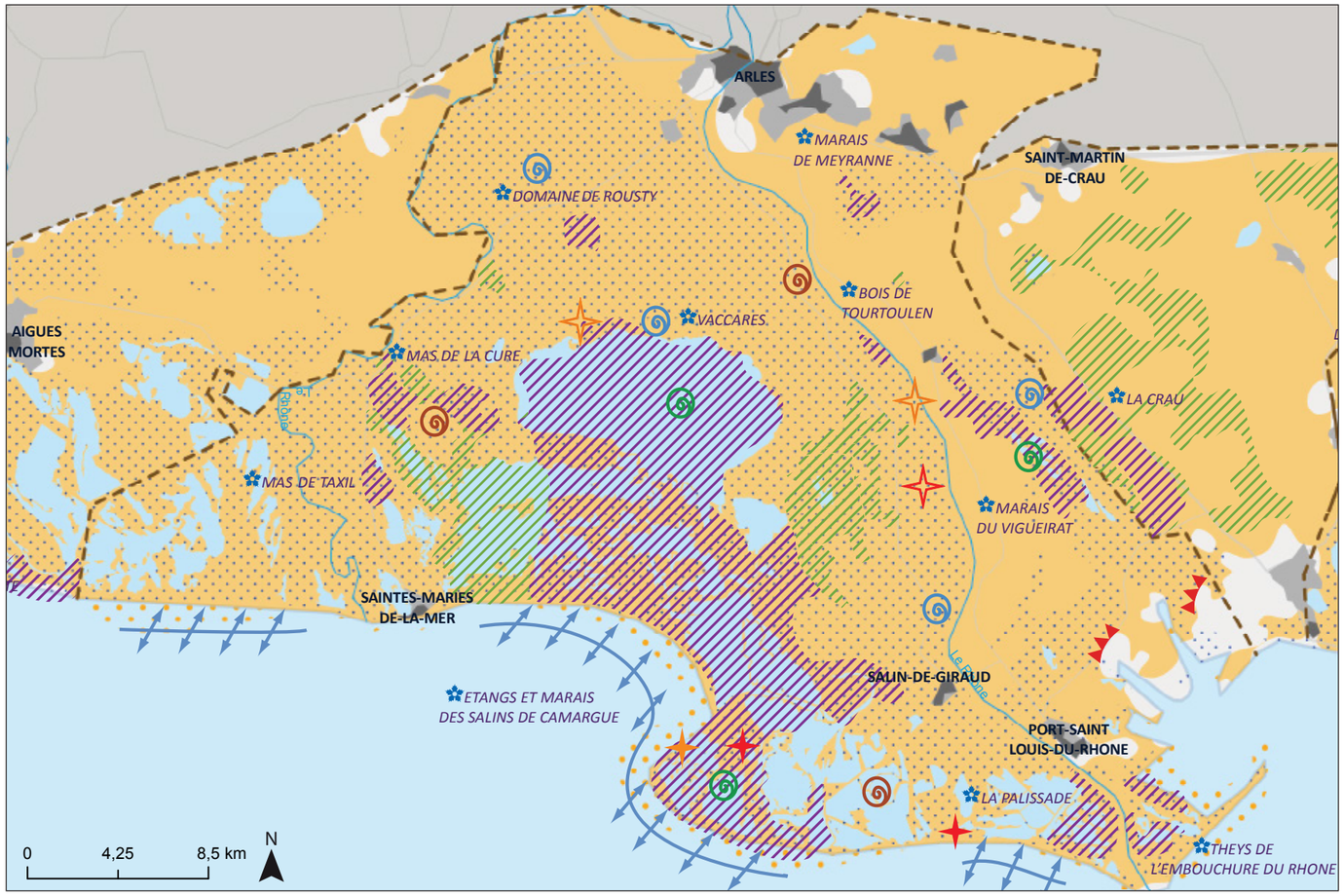

ENJEUX ET PRESSIONS SUR LES ESPACES NATURELS

Unité littorale

I- Espaces naturels

- Cours d'eau majeur
- Zone humide
- Zone à enjeux maritimes
- Zone à enjeux terrestres
- *NOM DE SITE*
- Domaine protégé du Conservatoire *(>20ha)*
- Autres protections *(>20 ha)*

II- Espaces artificialisés

- Axe de communication
- Nom de ville — Chef lieu de canton et commune
- Zone urbanisée 1965
- Zone urbanisée actuelle

III - Analyse du littoral

1- Synthèse des enjeux

- Biodiversité
- Ressource en eau
- Paysage remarquable
- Ouverture au public
- Activité traditionnelle/agricole
- Interface terre/mer
- Corridor écologique

2- Pressions sur les espaces naturels

- Dynamique d'urbanisation
- Mitage/habitat léger de loisir
- Déprise/banalisation
- Fréquentation
- Pollution

Contexte

Située à l'ouest des Bouches-du-Rhône, la Camargue forme un triangle qui a pour sommet Arles et pour base le littoral méditerranéen depuis le golfe de Fos-sur-Mer jusqu'à Aigues-Mortes. Le Rhône a façonné ce delta au gré de ses divagations successives. Il ne comprend plus aujourd'hui que deux bras actifs : le Grand Rhône et le Petit Rhône, entre lesquels se situe l'île de Camargue ou la Grande Camargue.

Enjeux : un milieu exceptionnel en Europe

Cette terre sauvage est la plus vaste zone humide d'Europe. Seul véritable delta de France et second d'importance en Méditerranée, la Camargue est un véritable « monument naturel ». Les milieux qui la composent présentent de multiples fonctions écologiques mondialement reconnues (lieux d'alimentation et de repos pour les oiseaux d'eau, zone de reproduction pour de nombreux oiseaux, nurseries pour la faune marine, habitat d'espèces végétales de grand intérêt…). Son relief particulièrement plat lui confère un aspect paysager particulier où de grandes étendues de sansouire et de marais se mêlent aux paysages agricoles. Entre des zones sèches (cordons dunaires, pelouse sèches, steppes salées...) et des zones en eau, permanentes ou temporaires (étangs, marais, salins et embouchure), l'équilibre écologique de l'unité dépend fortement de la gestion hydraulique. Autrefois le débordement du Rhône permettait de modérer la salinité des milieux, mais la protection des cultures et des habitations a suscité un endiguement de l'ensemble du delta. Désormais, l'extraction de sel, l'irrigation, le drainage des cultures (riziculture, céréaliculture et viticulture) ainsi que certaines pratiques de chasse façonnent le territoire et une grande part des milieux humides. Les activités agricoles conditionnent largement l'entretien et la fonctionnalité de ces composantes rares et complexes. De plus, les pratiques traditionnelles camarguaises (pâturages équins et bovins extensifs notamment) contribuent à l'identité culturelle forte de ce territoire.

Pressions : une image d'« espace de liberté » aux multiples usages, sources de conflits

Les contraintes naturelles de la Camargue la protègent de l'urbanisation massive constatée sur le reste du département (seulement un habitant pour 2 hectares). La Camargue porte une image d'espace de liberté et fait à ce titre l'objet de multiples usages parfois difficiles à canaliser (caravaning sauvage, circulation de véhicules à moteur sur les espaces naturels, cabanisation, kite surf, pêche et chasse, baignade …). Les pressions sur le domaine public maritime sec (DPM toujours émergé) y sont particulièrement importantes, notamment dans le Golfe de Beauduc ou sur la plage de Piémanson. En tant que ressource économique, biologique et culturelle, les zones humides et littorales deviennent la source de vives tensions entre les divers usagers .

Par ailleurs, l'unité est particulièrement soumise au risque de submersion marine, au risque d'inondation liée au Rhône, ainsi qu'à l'évolution rapide du trait de côte. Il en découle, sur les communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer, des zones rendues inconstructibles par les Plans de prévention des risques d'inondations (PPRI).

La Camargue connait actuellement une transformation de son agriculture. La culture et l'élevage extensifs (manades) sont peu à peu délaissés au profit d'une culture maraichère et céréalière intensive qui menace la qualité des eaux. D'après le contrat de delta de Camargue, 90% des apports en pesticides sont dûs à la riziculture.

Partenariats : concertation des acteurs et mutualisation de la gestion

La Camargue concentre un nombre important d'inventaires, d'outils de protection et de gestion : plusieurs ZNIEFF et sites Natura 2000, deux Réserves naturelles nationales (la Réserve de Camargue créée en 1927, plus ancienne réserve de France, et celle des Marais du Vigueirat une des plus récentes, créée en 2011) une zone Ramsar, une Réserve de biosphère, un Parc naturel régional, un site classé. A côté du Conservatoire du littoral, plusieurs autres acteurs interviennent par l'action foncière pour la préservation des espaces naturels, c'est le cas du Conseil départemental ou encore la fondation de la Tour du Valat.

Un grand nombre d'acteurs est impliqué dans la gestion des sites du Conservatoire du littoral en Camargue, associations ou fondations (SNPN, Association des amis des marais du Vigueirat, Tour du Valat, Association maison du Cheval Camargue, Pont de Gau), collectivités (villes de Port Saint Louis, d'Arles et des Saintes Maries de la Mer, Syndicat mixte du Parc naturel régional de Camargue), établissement public (ONCFS). Afin d'assurer une meilleure cohérence et efficacité de la gestion, une réflexion sur la mutualisation des moyens de gestion a été engagée depuis 2011.

Enfin, de nombreux bâtiments agricoles (mas, bergeries, anciennes manades, cabanes de gardian) sont aujourd'hui reconnus comme des éléments forts du patrimoine camarguais. Le Conservatoire du littoral est propriétaire d'un patrimoine bâti important en Camargue (Mas de la Bélugue, château de Tourvieille, Mas de la Cure, Mas du Pont de Rousty). Plusieurs phares édifiés au 19e siècle (Faraman, La Gacholle et Beauduc) font également partie du patrimoine historique de la Camargue. Le phare de la Gacholle est en cours d'affectation au Conservatoire du littoral.

© CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Orientations stratégiques : poursuivre la protection de ce territoire emblématique

Les acquisitions du Conservatoire en Camargue sont notamment le résultat d'importantes affectations de l'Etat (Etang du Vaccarès notamment). Un protocole signé avec la Compagnie des salins est également venu enrichir le patrimoine du Conservatoire par l'acquisition d'environ 6 000 ha entre 2008 et 2012.

Les rives et espaces attenants à l'étang de Vaccarès constituent des secteurs prioritaires d'intervention pour leur rôle dans la gestion des usages et des intrants dans l'étang, enjeu inscrit dans le Contrat de delta de Camargue. Les rives du Petit Rhône, l'Etang d'Icard, et l'Amarée à son embouchure sont également des zones prioritaires. La frange littorale à l'ouest du Petit Rhône, zone tampon dont la connectivité terre-mer est dégradée par un fort endiguement, pourrait faire l'objet d'une reconquête et s'inscrire dans une démarche de recul stratégique. Les étroites ripisylves et les rares espaces boisés le long du Grand Rhône doivent être préservés. Enfin, les discussions avec la Compagnie des Salins seront poursuivies de façon à assurer une cohérence de gestion, notamment hydraulique, du site des étangs et marais des salins de Camargue

Quelques zones rétro-littorales des marais sont également identifiées dans l'accord cadre conclu avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et sont donc à ce titre des zones prioritaires d'intervention en Camargue. Il en est de même pour les zones humides à l'est de l'unité, qui constituent la ceinture verte du grand port maritime de Marseille (GPMM), et dont la protection est inscrite dans la Directive territoriale d'aménagement (DTA) des Bouches du Rhône.

Enfin, la maîtrise de la fréquentation et des usages motive en grande partie les affectations du domaine public maritime particulièrement dans le Golfe de Beauduc et sur les plages des Salins de Giraud.

Département	**Bouches-du-Rhone**
Nombre de sites	**17**
Surface protegée par le Conservatoire	**23 320 ha**
Surface acquise par le Conservatoire	**9 920 ha**
Surface des perimétres autorisés	**30 280 ha**
Surface terrestre de l'unité littorale	**119 830 ha**
Surface totale des zones d'intervention	**16 990 ha**
Surface des zones d'intervention terrestre	**14 110 ha**
Surface totale des zones de vigilance	**19 720 ha**
Surface des zones de vigilance terrestre	**19 720 ha**

CAMARGUE

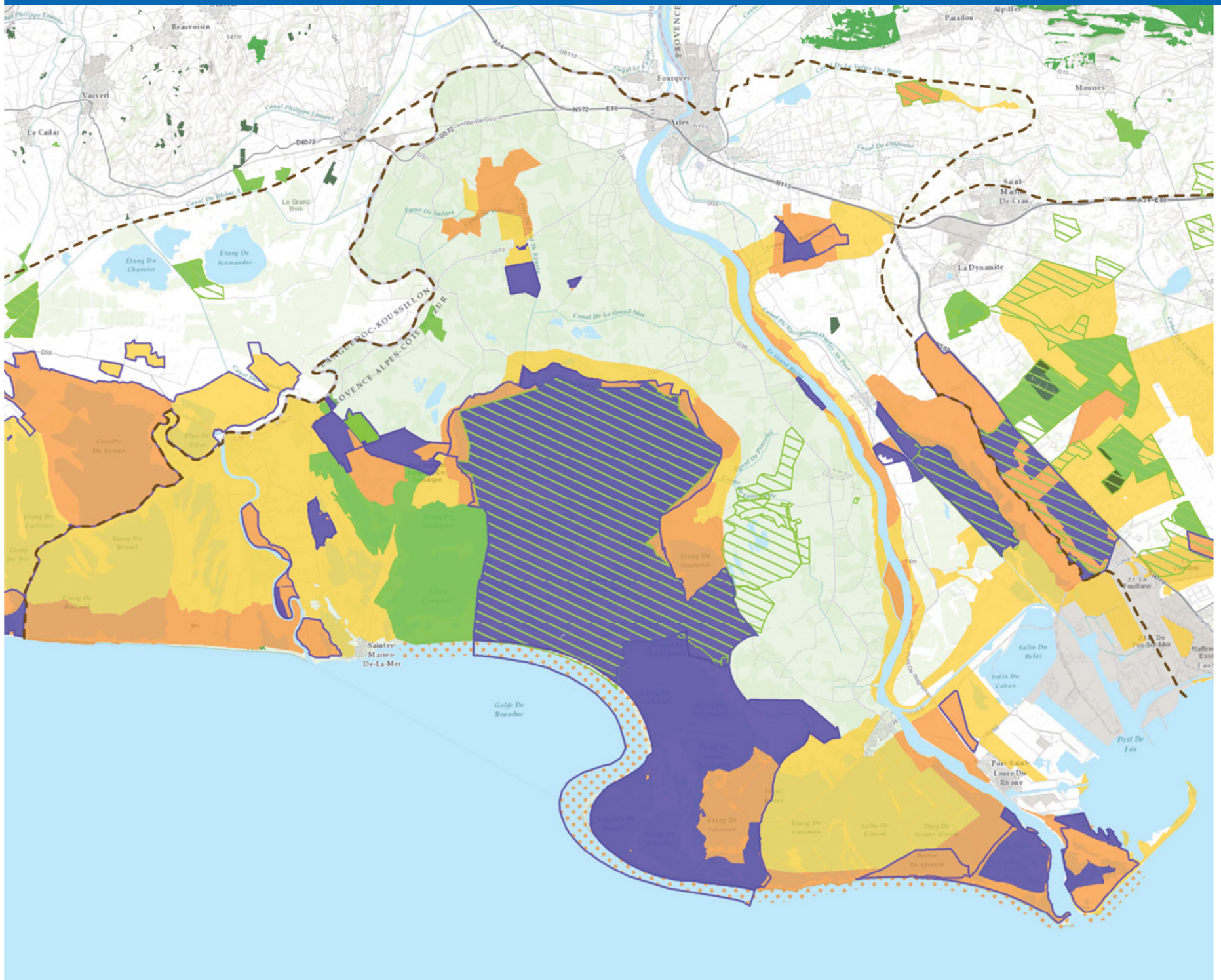

Situation au 1er janvier 2015

- Unité Littorale
- Périmètre autorisé du Conservatoire
- Domaine protégé du Conservatoire
- Espace naturel sensible
- Forêt domaniale [2]
- Autre protection foncière [3]
- Réserve naturelle/coeur de parc [4]

Zonage stratégique

- Zone d'intervention
- Zone d'intervention DPM/DPF [1]
- Zone de vigilance

N

0 — 4.75 — 9.5 Km

[1] *Domaine public maritime, fluvial ou lacustre*
[2] *Forêts domaniales, communales et territoriales soumises au régime forestier*
[3] *CEN, autre association*
[4] *Protections réglementaires avec gestionnaire et plan de gestion*